



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
08/03/18	09/03/18	F01118P0065

1. Intitulé du projet

Construction de 151 logements (123 logements collectifs, 25 logements sociaux et 3 logements individuels), 2 locaux de bureaux et un local à usage d'office notarial situé Chemin du cornillon/rue Francisco Asensi/ Rue Henri Murger 93200 Saint-Denis

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique 39°	Réalisation d'un ensemble immobilier sur les parcelles C131 - C132 représentant une surface de plancher de 10 867 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Démolition de 2 hangars sur les parcelles C131 - C132

Le projet prévoit la construction de 6 bâtiments de 5 à 9 niveaux de 151 logements décomposés comme suit :

- 123 logements collectifs et 3 logements individuels : du studio au 5 pièces
- 25 logements sociaux destinés à Plaine Commune Habitat
- 2 locaux de bureaux et un local à usage d'office notarial destiné à l'Office Notarial de la Plaine

4.2 Objectifs du projet

Le projet situé au cœur du quartier de la Plaine Saint Denis s'intégrera dans l'aménagement du Grand Paris.

Il s'inscrit dans le cadre du réaménagement et de la restructuration du quartier existant, à travers une architecture contemporaine et élégante, qui fait face à un immeuble tertiaire de bureaux de 30 000 m² en cours de réalisation, et à une future place publique qui sera traversée par le Tramway. Cet aménagement minéral - réalisé par Plaine commune - sera complété par notre projet résidentiel qui intègre différents types d'espaces verts. En effet le "végétal" a été moteur dans ce projet car outre un grand espace vert dans la cour centrale du bâtiment, il est prévu la plantation de 17 arbres et cèpées sur l'emprise de l'opération, des terrasses privées et communes végétalisées ainsi qu'un hôtel à insectes.

La résidence est située à 300 m du RER B ainsi que de la future ligne de métro Grand Paris Express et du nouveau tramway.

Depuis sa conception, le projet respecte "la convention qualité constructions neuves" de Plaine commune : Respect de l'urbanisme, respect de l'environnement (ex : favoriser le recyclage et limiter les nuisances), démarche culturelle au titre du 1% avec la réalisation de fresques en mosaïques dans les halls d'entrée, faciliter l'acquisition des logements des habitants et salariés du territoire avec une pré-commercialisation d'un mois uniquement pour eux, la mise en place dans notre marché d'une action d'insertion.

Enfin, le projet s'insère parfaitement dans la dynamique insufflée par la ville et de ses objectifs des JO Paris 2024.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée prévisionnelle des travaux est de 24 mois.

Le chantier débute par le désamiantage et la démolition des bâtiments existants qui est en cours, qui sera suivi de :

- préparation, terrassement et excavation
- réalisation du gros œuvre (infra et superstructure)
- travaux des corps d'état techniques et secondaires
- Réception de l'ensemble Immobilier

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet accueillera uniquement des logements, 2 locaux à usage de bureau et un local à usage d'office notarial.

L'ensemble immobilier est situé sur le territoire de la commune de Saint Denis, à proximité de la gare du RER B La plaine Stade de France.

Le terrain est composé de la parcelle C131 d'une superficie de 1034 m² et de la parcelle C132 d'une superficie de 3535 m² dont 1789 m² correspondent à un emplacement réservé figurant au PLU (pour la réalisation de la future ligne de tramway).

L'assiette foncière du projet a une emprise de forme triangulaire de 2780 m².

Les volumes bâtis présentent un épannelage progressif vers les constructions voisines assurant une transition et une intégration harmonieuse avec l'existant.

Les abords du terrain sont constitués de voiries qui desservent et permettent l'accès aux bâtiments qui occupent le terrain, à l'angle du chemin du cornillon et de la rue Murger.

La conception des bâtiments vise un meilleur confort énergétique avec notamment le respect de la RT 2012.

Le projet utilisera l'énergie calorifique distribuée par réseau pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire. Un contrat de raccordement est déjà signé avec Plaine commune Energie.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de Construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie des parcelles C131 - C132	3535 m ²
Emprise au sol de l'immeuble	2780 m ²
Surface de plancher	10867 m ²
Hauteur des bâtiments	R+5 à R+9
Nombre de bâtiment	6 + 3 maisons de ville

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin du Cornillon/rue Francesco
Asensi/rue Henri Murger
93200 Saint-Denis

Coordonnées géographiques¹

Long. E _ ° 0 2 ' 3 6 " 573 Lat. N _ ° 4 8 ' 9 1 " 769

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve éloigné de plus de 2km des ZNIEFF les plus proches
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune réserve n'est identifiée à moins de 2km du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement. Département de Seine Saint-Denis, approuvé le 21/05/2013 à Tremblay en France y est identifié comme source de bruit sur 19,203 km
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Mouvement de terrain : Un plan de prévention des risques retrait-gonflement des argiles a été prescrit sur tout le département en juillet 2001. Le sous-sol de la Seine-Saint-Denis est riche en formations gypseuses. Le périmètre de risques définit des zones où la présence de gypse dans le sous-sol est avérée, il est approuvé par arrêté préfectoral du 21/03/1986 modifié le 18/04/1995. Le site est localisé en limite de la zone soumise à la dissolution du gypse. PPRI Inondation : Le PPRI de la Seine a été approuvé le 21/06/2007. La commune de Saint Denis est concernée. Le site n'est pas concerné par les aléas inondation par débordement de la Seine. Le site est potentiellement concernée par les remontées de nappe et le ruissellement pluvial.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est pollué en raison des anciennes activités. Des études sur le sol, les gaz du sol et les eaux souterraines confirment la présence de polluants dans les sols et les gaz du sol. La compatibilité des usages avec le sol sera vérifiée à l'aide d'une Évaluation de quantification des risques sanitaires qui est en cours par Atelier d'écologie urbaine ainsi que des aménagements spécifiques probables.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve éloigné de plus de 2 km du site Natura 2000 le plus proche
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un suivi piézomètre est en cours afin de connaître les variations de la nappe et de déterminer si des pompages seront à prévoir pendant les travaux. Le cas échéant le pompage sera temporaire.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Idem ci-avant
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera excédentaire en matériaux du fait de la réalisation de 2 niveaux de sous-sol (1 niveau + un deuxième niveau partiel). Les terres seront envoyés dans les décharges spécifiques sous le contrôle d'un AMO dépollution.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site actuel n'est pas végétalisé. Le nouveau projet va améliorer la place des espaces verts au sein du site par la plantation d'arbres, d'une cour intérieure végétale, de terrasses végétalisées. Il y est également prévu un hôtel à insectes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Incidence positives:</p> <p>* sur la pollution des sols : excavation des sols pollués et acheminement vers des centres de traitement appropriés sous contrôle d'un AMO pollution.</p> <p>* sur la présence de la nappe : mise en place des techniques de construction adaptées pour palier à ces risques.</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est concerné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par un risque fort de retrait-gonflement des argiles - une sensibilité moyenne aux remontées de nappe <p>Une étude de sol (mission G2 PRO élaboré par Pickaert Consultants) donnent les recommandations sur les systèmes de fondation et les orientations pour les terrassements et soutènement.</p> <p>Un suivi piézométrique est en cours.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Évaluation de quantification des risques sanitaires en cours par Atelier d'écologie urbaine
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le passage des camions de chantier
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera pas une source de nuisance sonore du fait de sa destination (logements)</p> <p>Les nuisances sonores seront uniquement liées à la phase chantier.</p>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne comporte pas de commerce, donc aucune enseigne lumineuse
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des précautions particulières vont être prises par le port des équipements de protection individuels pour limiter le risque d'ingestion de poussières. L'envol des poussières sera contrôlé par des mesures simples pendant le chantier : recouvrement des zones non travaillées ou des stocks de terre, arrosage des sols en cas de vent violent ou de fortes chaleurs, notamment des accès chantier. Évaluation de quantification des risques sanitaire en cours
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va produire des déchets non dangereux via les ménages (ordures ménagères, emballage, verres...) qui seront collectés par la commune. En phase chantier : excavation des sols pollués et acheminement vers des centres de traitement appropriés sous contrôle d'un AMO pollution.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un avis de la DRAC a été reçu et précise qu'aucune prescription archéologique préventive n'est demandé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'aménagement d'un ensemble immobilier en lieu et place de deux hangars. Les espaces extérieurs seront valorisés via un aménagement paysager réfléchi et qualitatif.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A notre sens, le projet ne semble pas nécessiter d'étude d'impact car :

- Nous réalisons des études sol, études de pollution, études complémentaires, une évaluation de quantification des risques sanitaires, un suivi piézométrique qui permettent de recenser les atouts et les contraintes du site et émettent des recommandations qui seront suivies tout au long du projet.

Le projet représente un atout supplémentaire :

- pour l'environnement du site avec son volet paysager soigné
- En matière de logements avec notamment un bâtiment dédié aux logements sociaux.

Ce projet participe à la réalisation d'un quartier en plein essor dans le respect des principes érigés par Plaine Commune.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexes 1 et 2 : Plans de situation du Programme - Annexes 3 et 4: Photographies du site - Annexe 5 : plan des abords

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



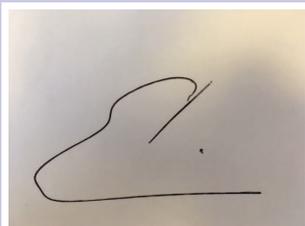
Fait à

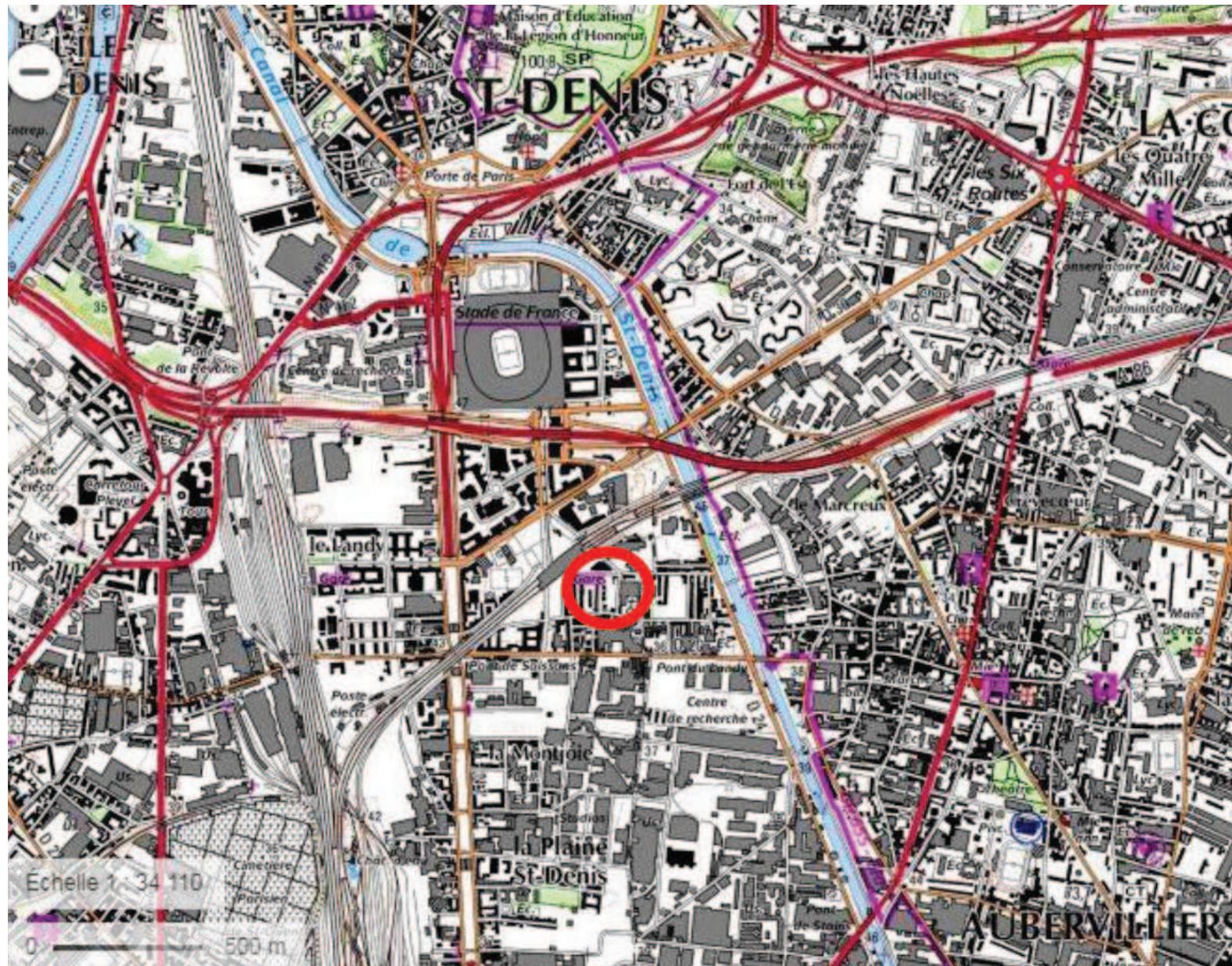
PARIS

le,

8 mars 2018

Signature





ANNEXE 1
Plan de situation 1



SCCV VILLA NUEVA
77, rue des Trois Territoires
94120 PONTENAY-SOUS-BOIS
RCS CRETEIL 823 762 943

hennig|architectes
8, rue des acacias 75017 PARIS
+33 (0)1 45 35 56 66
www.hennig-architectes.com
RCS PARIS 933 181 184

PROJET DE CONSTRUCTION DE 152 LOGEMENTS dont 25 sociaux 36 - 38 Chemin du Cornillon 93 200 SAINT - DENIS	SCCV VILLA NUEVA	hennig architectes 8, rue des acacias 75017 PARIS +33(0)1 45 35 56 66 www.hennig-architectes.com	Plan de situation	PC1	PC
				1/2500 ^e	03. 2017

ANNEXE 3
Photographies du site

SCCV VILLA NUEVA
77, rue des Trois Territoires
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
RCS CRETEIL 823 762 943



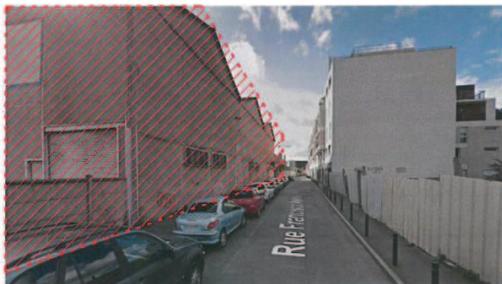
Vue 04 - Rue Henri Murger



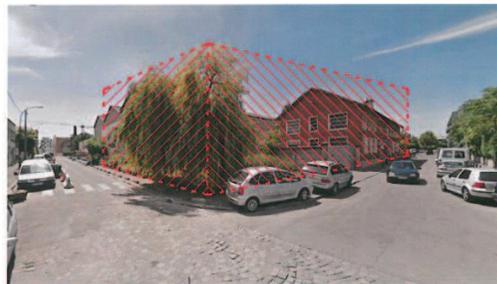
Vue 05 - Depuis le chemin du Cornillon



Vue 06 - Angle ch. du Cornillon et rue F. Asensi



Vue 07 - Rue Francesco Asensi



Vue 08 - Angle ch. du Cornillon et rue H. Murger



Vue 09 - Rue Francesco Asensi

hennig|architectes
8, rue des Acacias 75017 PARIS
+33 (0)1 45 35 56 66
www.hennig-architectes.com
RCS PARIS 492 181 184

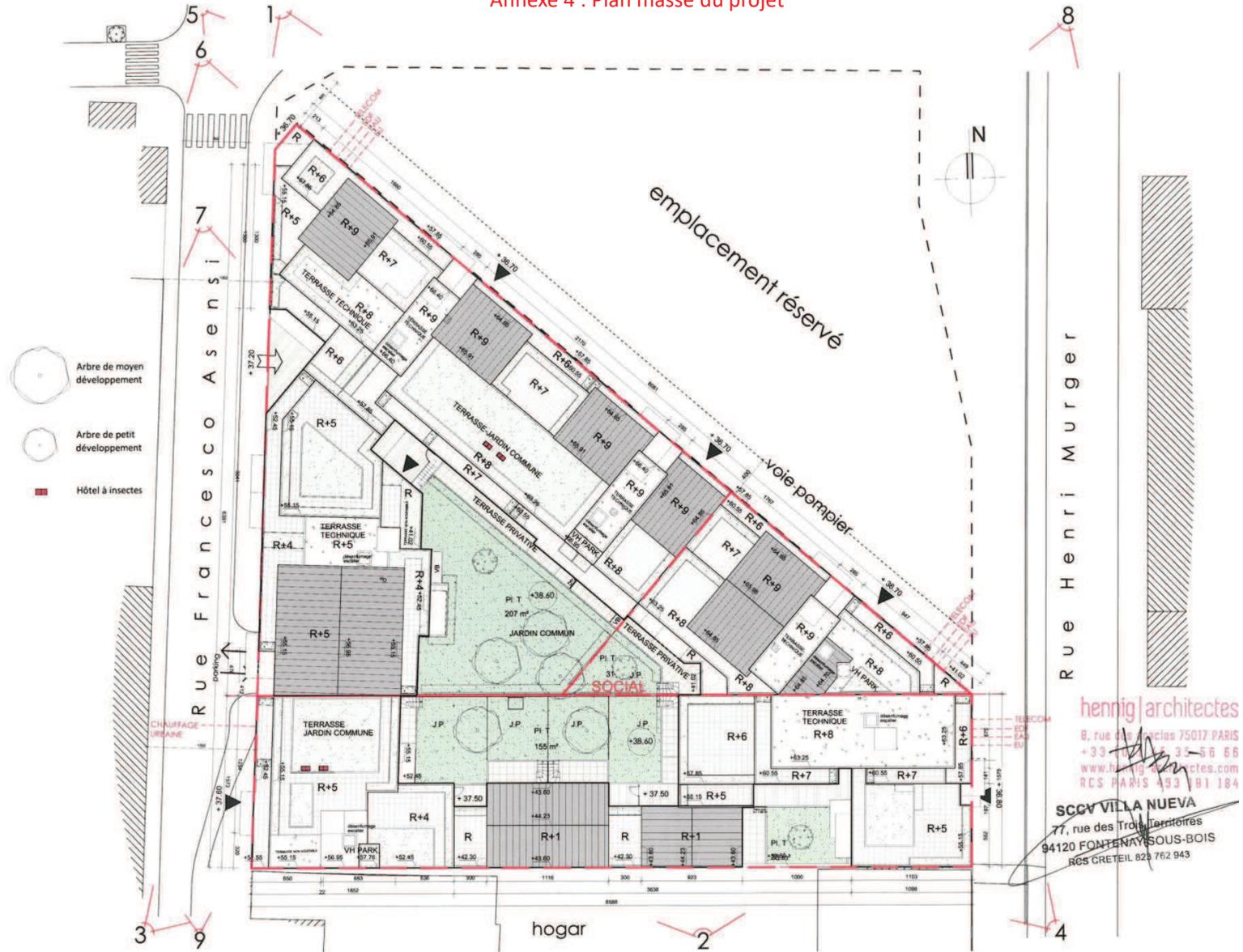
<p>PROJET DE CONSTRUCTION DE 152 LOGEMENTS dont 25 sociaux 36 - 38 Chemin du Cornillon 93 200 SAINT - DENIS</p>	<p>SCCV VILLA NUEVA</p>	<p>h a hennig architectes 8, rue des acacias 75017 PARIS +33(0)1 45 35 56 66 www.hennig-architectes.com</p>	<p>Photographies de l'environnement</p>	<p>PC7/8</p>	<p>PC 03. 2017</p>
---	-------------------------	--	---	--------------	------------------------

ANNEXE 4

Vue aérienne lointaine



Annexe 4 : Plan masse du projet



hennig architectes
 8, rue de la Vieillesse 75017 PARIS
 +33 (0)1 47 37 56 66
 www.hennig-architectes.com
 RCS PARIS 493 191 184

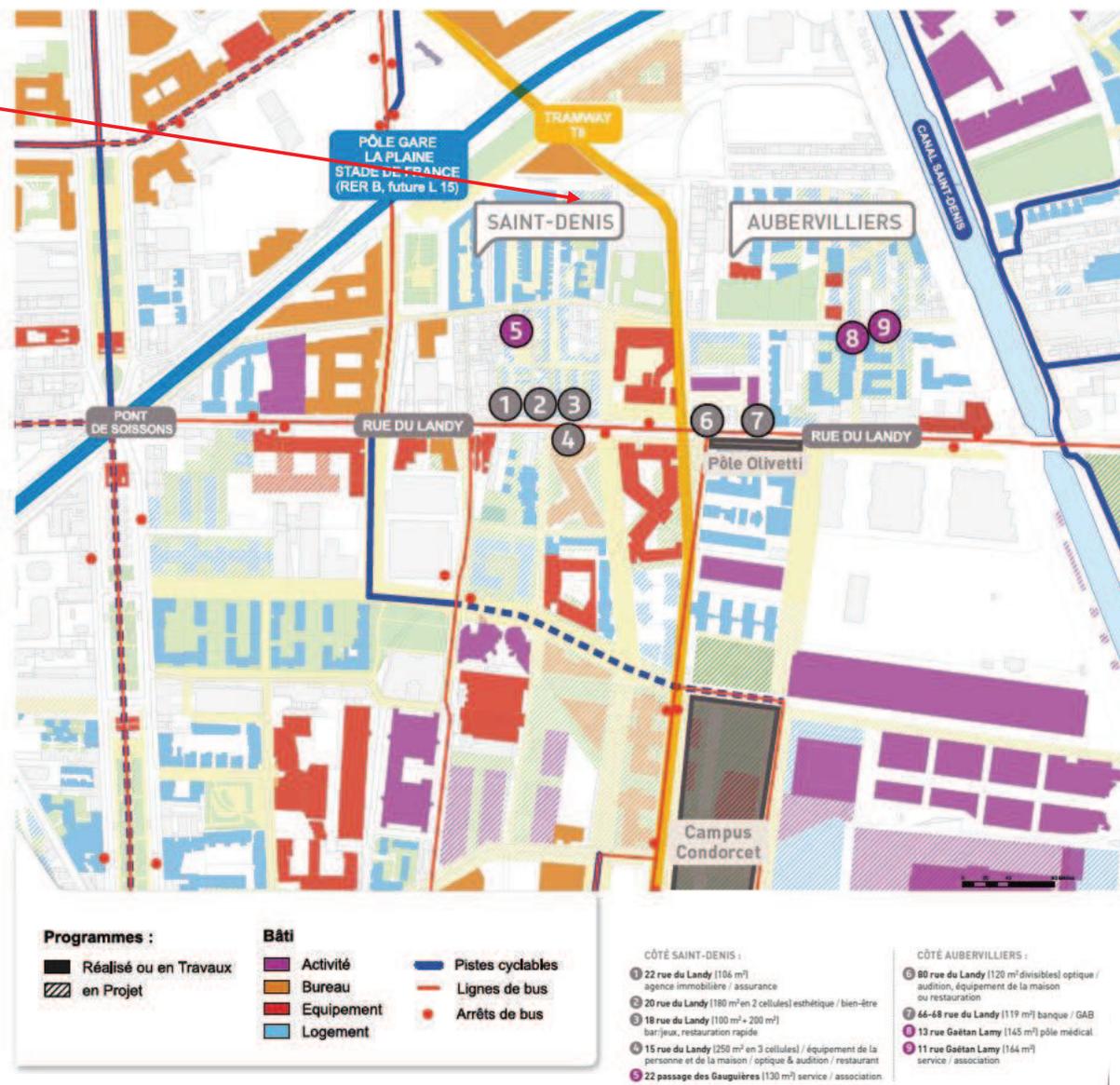
SCCV VILLA NUEVA
 77, rue des Trois Terroires
 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
 RCS CRETEIL 828 762 943

ANNEXE 5
Plans des abords



Annexe 5 : Plan des abords

PROJET



Projet



Annexe 6 : sites Natura 2000

